

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique

Transports

---

**Direction des services de transport**

**Arrêté du 8 novembre 2021**

**Portant renouvellement de l'agrément d'un psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRAT2133480A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports en date du 8 novembre 2021, l'agrément accordé par arrêté du 21 novembre 2016, au titre de psychologue, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité ferroviaire est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 21 novembre 2021 :

Psychologue : Frédéric BIMONT.